

**MINISTERE DE LA JUSTICE
COUR D'APPEL D'ORLEANS**

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
D'ORDONNATEUR SECONDAIRE**

**LE PREMIER PRESIDENT
DE LA COUR D'APPEL D'ORLEANS
Et
LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR**

Vu les articles R312-65 et D312-66 du code de l'organisation judiciaire,

Vu le décret du 30 juillet 2014 portant nomination de Monsieur François PION aux fonctions de premier président de la cour d'appel d'Orléans, procès verbal d'installation en date du 1^{er} septembre 2014,

Vu le décret du 9 février 2012 portant nomination de Madame Martine CECCALDI aux fonctions de procureur général près la cour d'appel d'Orléans, procès verbal d'installation en date du 16 mars 2012,

DECIDENT :

Article 1^{er} :

A compter du 5 août 2015, délégation conjointe de leur signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et recettes des juridictions de la cour d'appel est donnée à Madame Anne ANTHONY-GERROLDT, greffière en chef, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel d'Orléans

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne ANTHONY-GERROLDT, délégation est donnée :

- dans les mêmes conditions à Madame Thérèse GARCIA, greffière en chef, responsable de la gestion budgétaire,
- dans la limite des opérations relevant du titre II (programme 166) à Madame Jeanne-Marie LECLERC, greffière en chef, responsable de la gestion des ressources humaines

Article 3 :

La présente décision sera notifiée aux délégataires désignés ci-dessous, diffusée aux présidents des tribunaux de grande instance du ressort de la cour d'appel et aux procureurs de la République près lesdits tribunaux, aux directeurs de greffe et chefs de greffe du ressort, aux présidents des tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes du ressort, transmise au directeur régional des finances publiques de la région Centre et du Loiret, ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques de la région Bourgogne et publiée au recueil des actes administratifs des préfectures du ressort.

Fait à Orléans, le 7 juillet 2015

Le Procureur Général

Signé

Martine CECCALDI

Le Premier Président

Signé

François PION

Spécimen de signatures des délégataires :

Anne ANTHONY-GERROLDT	Thérèse GARCIA	Jeanne-Marie LECLERC
------------------------------	-----------------------	-----------------------------